



Ma succession sans enfant ?

Par Martin82

Bonjour,

J'ai une amie britannique qui vit en France de façon permanente et qui a une carte de séjour pour une durée de 10 ans. Cette amie, veuve, n'a plus ses parents et n'a pas d'enfant. Elle a un frère en Afrique du sud avec qui elle n'a plus de relation.

Je sais qu'elle n'a à ce jour rien prévu en cas de décès. C'est un sujet qu'elle ne souhaite pas aborder.

Le jour de son décès qu'advientra-t-il de sa personne, des obsèques, qui sera prévenu ? ...

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour,

C'est la commune qui prend en charge les frais funéraires si la personne n'a pas de famille identifiée. Et les biens restent en attente qu'un héritier se manifeste.

Par Martin82

Bonjour,

Merci pour votre réponse.